

ARRETE n° 26-0012

Portant sur la nomination du référent Développement Durable & Responsabilité Sociétale pour la formation

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

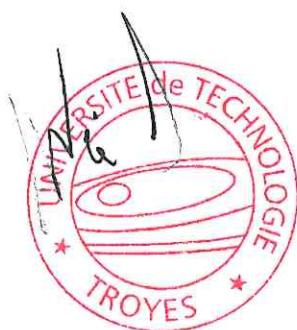
Monsieur Alexis LALEVÉE, enseignant chercheur, est nommé Référent Développement Durable & Responsabilité Sociétale pour la formation à compter du 12 janvier 2026 pour une durée de 2 ans et cela jusqu'au 11 janvier 2028.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Référents et missions ponctuelles pour l'évolution des formations » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 12 janvier 2026,

Alexandre VIAL
Directeur à la Formation et à la Pédagogie



Original : DFP
Copies : Intéressé
DRH
Diffusion générale : www.utt.fr